

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2022

ÉPREUVE DE QUESTIONS TECHNIQUES À PARTIR D'UN DOSSIER

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 27 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Question 1 (9 points)

Vous êtes technicien territorial au service de l'urbanisme et du développement territorial de Technville (15 000 habitants).

- a) Précisez quels sont les enjeux de la revitalisation des centres des villes moyennes. (2 points)
- b) Qu'est-ce qu'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ? (1 point)
- c) Pourquoi est-il nécessaire de réaliser un diagnostic transversal d'un centre-bourg dévitalisé avant de proposer des solutions techniques ? (2 points)
- d) Dans une note à l'attention du maire, indiquez comment traduire dans un document d'urbanisme les objectifs de revitalisation du centre-ville. (4 points)

Question 2 (6 points)

- a) Comment les différentes formes de végétalisation contribuent-elles à la lutte contre les effets du dérèglement climatique en milieu urbain ? (3 points)
- b) Quel rôle peut jouer l'agriculture urbaine face aux enjeux environnementaux auxquels les villes sont confrontées? (3 points)

Question 3 (5 points)

Vous êtes technicien territorial au service de l'urbanisme et du développement territorial de la communauté de communes de Technicom (35 000 habitants), dotée d'un PLUi. Quel rôle peut jouer la planification urbaine dans la mise en œuvre des objectifs bas-carbone et comment ?

Liste des documents :

Document 1 : « Dossier de présentation programme Action cœur de ville » (extrait)
- CGET - *cohesion-territoires.gouv.fr* - Site consulté en février 2022 - 1 page

Document 2 : « Centres-villes : la revitalisation commerciale après la loi Elan » - *lagazettedescommunes.com* - 5 février 2020 - 3 pages

Document 3 : « L'agriculture urbaine pourrait nourrir 10 % des populations des villes » - Julien Fosse - *reporterre.net* - 20 octobre 2018 - 3 pages

Document 4 : « Utiliser son PLUi pour bâtir une stratégie globale de revitalisation urbaine » (extraits) - *Club PLUi* - 2019 - 4 pages

Document 5 : « La transversalité des échelles, outils, acteurs dans la planification, pour la transition écologique des territoires : l'atelier Cerema - Ademe du 8 juin 2021 » - Cerema - 13 juillet 2021 - 7 pages

Document 6 : « Végétaliser la ville pour créer un environnement urbain sain et durable » - *atmo-hdf.fr* - juin 2015 - 6 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.